

PROJET
FINAL

NORME
INTERNATIONALE

ISO/FDIS
10140-3

ISO/TC 43/SC 2

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2021-01-26

Vote clos le:
2021-03-23

Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction —

Partie 3: Mesurage de l'isolation au bruit de choc

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)
*Acoustics — Laboratory measurement of sound insulation of building
elements —*

Part 3: Measurement of impact sound insulation

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ded43afa-3b10-4525-852a-795946619cd9/iso-fdis-10140-3>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO/FDIS 10140-3:2021(F)

© ISO 2021

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/FDIS 10140-3

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ded43afa-3b10-4525-852a-795946619cd9/iso-fdis-10140-3>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Installations et appareillage	2
5 Mode opératoire d'essai et évaluation	3
5.1 Mode opératoire général.....	3
5.2 Génération du champ acoustique.....	3
5.3 Traitement des données.....	4
5.4 Correction en raison de la transmission du bruit aérien.....	5
5.5 Expression des résultats.....	5
6 Disposition d'essai	6
6.1 Généralités.....	6
6.2 Types d'installations.....	6
6.2.1 Élément du plancher.....	6
6.2.2 Revêtement de sol.....	6
7 Limites de performance	6
8 Incertitude de mesure	7
9 Rapport d'essai	7
Annexe A (informative) Mesurage utilisant des sources de choc lourd et souple	8
Annexe B (informative) Formulaire pour l'expression des résultats	12
Bibliographie	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le Comité technique ISO/TC 43, *Acoustique*, sous-comité SC 2, *Acoustique des bâtiments*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 126, *Propriétés acoustiques des éléments de construction et des bâtiments*, conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 10140-3:2010) et l'Amendement ISO 10140-3:2010/Amd 1:2015, qui ont fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- mise à jour de toutes les références dans le texte;
- à l'[Article 2](#), mise à jour des références normatives;
- à l'[Article 3](#), mise à jour des termes et définitions;
- en [5.2](#), ajout du troisième alinéa;
- en [5.4](#), révision des points a) et b);
- à l'[Article 8](#), remplacement du titre par « Incertitude de mesure ».

Une liste de toutes les parties de la série ISO 10140 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

L'ISO 10140 (toutes les parties) concerne le mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction (voir [Tableau 1](#)).

L'ISO 10140-1 spécifie les règles d'application pour des éléments et produits particuliers, y compris les exigences spécifiques relatives à la préparation et au montage des éléments d'essai, ainsi qu'au fonctionnement et aux conditions d'essai. L'ISO 10140-2 et le présent document contiennent respectivement les modes opératoires généraux de mesurage de l'isolation au bruit aérien et au bruit de choc, et font référence à l'ISO 10140-4 et à l'ISO 10140-5, le cas échéant. Pour les éléments et produits sans règle d'application spécifique décrite dans l'ISO 10140-1, il est possible d'appliquer l'ISO 10140-2 et le présent document. L'ISO 10140-4 comprend les techniques et processus fondamentaux de mesurage. L'ISO 10140-5 concerne les exigences relatives aux installations et appareillages d'essai. Pour la structure de l'ISO 10140 (toutes les parties), voir [Tableau 1](#).

L'ISO 10140 (toutes les parties) a été élaborée pour améliorer la présentation des mesurages en laboratoire, assurer la cohérence et simplifier les modifications et ajouts ultérieurs concernant les conditions de montage des éléments d'essai pour les mesurages en laboratoire et in situ. L'ISO 10140 (toutes les parties) a pour objectif d'offrir un format convenablement rédigé et organisé pour les mesurages en laboratoire.

Il est prévu que l'ISO 10140-1 soit mise à jour avec les règles d'application relatives à d'autres produits.

Tableau 1 — Structure et contenu de l'ISO 10140 (toutes les parties)

Partie pertinente de l'ISO 10140	Objectif principal, contenu et utilisation	Contenu détaillé
ISO 10140-1	Elle indique le mode opératoire d'essai approprié pour les éléments et les produits. Pour certains types d'éléments/produits, elle peut comporter des instructions supplémentaires et plus spécifiques relatives aux grandeurs et à la dimension de l'élément d'essai et relatives à la préparation, au montage et aux conditions de fonctionnement. Lorsqu'aucun détail spécifique n'est inclus, les lignes directrices générales sont conformes à l'ISO 10140-2 et à l'ISO 10140-3.	Références appropriées à l'ISO 10140-2 et à l'ISO 10140-3 et instructions supplémentaires pour les produits relatives: <ul style="list-style-type: none"> — aux grandeurs spécifiques mesurées; — à la dimension de l'élément d'essai; — aux conditions limites et de montage; — au conditionnement, aux essais et aux conditions de fonctionnement; — aux précisions supplémentaires pour le rapport d'essai.
ISO 10140-2	Elle donne un mode opératoire relatif aux mesurages de l'isolation au bruit aérien conformément à l'ISO 10140-4 et à l'ISO 10140-5. Pour les produits sans règle d'application spécifique, elle est suffisamment complète et générale pour permettre l'exécution des mesurages. Toutefois, pour les produits avec des règles d'application spécifiques, les mesurages sont effectués conformément à l'ISO 10140-1, si elle est disponible.	<ul style="list-style-type: none"> — Définitions des principales grandeurs mesurées — Montage général et conditions limites — Mode opératoire général de mesurage — Traitement des données — Rapport d'essai (points généraux)

Tableau 1 (suite)

Partie pertinente de l'ISO 10140	Objectif principal, contenu et utilisation	Contenu détaillé
ISO 10140-3	Elle donne un mode opératoire relatif aux mesurages de l'isolation au bruit de choc conformément à l'ISO 10140-4 et à l'ISO 10140-5. Pour les produits sans règle d'application spécifique, elle est suffisamment complète et générale pour permettre l'exécution des mesurages. Toutefois, pour les produits avec des règles d'application spécifiques, les mesurages sont effectués conformément à l'ISO 10140-1, si elle est disponible.	<ul style="list-style-type: none"> — Définitions des principales grandeurs mesurées — Montage général et conditions limites — Mode opératoire général de mesurage — Traitement des données — Rapport d'essai (points généraux)
ISO 10140-4	Elle donne toutes les techniques et procédures fondamentales de mesurage conformément à l'ISO 10140-2 et à l'ISO 10140-3 ou les qualifications d'installation conformément à l'ISO 10140-5. La majeure partie du contenu est mise en œuvre par logiciel.	<ul style="list-style-type: none"> — Définitions — Gamme de fréquences — Positions du microphone — Mesurages du SPL (niveau de pression acoustique) — Moyennage, espace et temps — Correction du bruit de fond — Mesurage des durées de réverbération — Mesurage du facteur de perte — Mesurages en basse fréquence — Puissance acoustique rayonnée par mesurage de la vitesse

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/FDIS 10140-3
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/10140-3/fa-3b10-4525-852a-795946619cd9/iso-fdis-10140-3>

Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction —

Partie 3: Mesurage de l'isolation au bruit de choc

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des méthodes de mesure en laboratoire de l'isolation au bruit de choc des planchers.

Les résultats d'essai peuvent être utilisés pour comparer les propriétés d'isolation acoustique des éléments de construction, classer ces éléments selon leurs aptitudes d'isolation acoustique, aider à concevoir des produits de construction nécessitant certaines propriétés acoustiques, et évaluer la performance in situ dans les bâtiments complets.

Les mesurages sont effectués dans des installations d'essai en laboratoire dans lesquelles la transmission acoustique par les voies latérales est supprimée. Les résultats des mesurages effectués conformément au présent document ne sont pas directement applicables in situ sans tenir compte d'autres facteurs qui influencent l'isolation acoustique, tels que la transmission latérale, les conditions limites et le facteur de perte.

Le présent document spécifie une méthode d'essai qui utilise la machine à chocs normalisée (voir l'ISO 10140-5:—, Annexe E) pour simuler des sources de choc telles que les pas d'une personne portant des chaussures. Des méthodes d'essai alternatives, utilisant une machine à chocs modifiée ou une source de choc lourd/souple (voir l'ISO 10140-5:—, Annexe F) pour simuler des sources de choc avec des composantes intenses en basses fréquences, telles que des pas humains (pieds nus) ou des sauts d'enfants, sont également spécifiées.

Le présent document s'applique à tous les types de planchers (lourd ou léger) avec tous les types de revêtements de sol. Les méthodes d'essai s'appliquent uniquement aux mesurages en laboratoire.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 717-2, *Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 2: Protection contre le bruit de choc*

ISO 10140-1:—, *Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction — Partie 1: Règles d'application pour produits particuliers*

ISO 10140-4:—, *Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction — Partie 4: Exigences et modes opératoires de mesurage*

ISO 10140-5:—, *Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction — Partie 5: Exigences relatives aux installations et appareillage d'essai*

ISO 12999-1, *Acoustique — Détermination et application des incertitudes de mesure dans l'acoustique des bâtiments — Partie 1: Isolation acoustique*

IEC 60942, *Électroacoustique — Calibreurs acoustiques*

IEC 61260-1, *Électroacoustique — Filtres de bande d'octave et de bande d'une fraction d'octave — Partie 1: Spécifications*

IEC 61672-1, *Électroacoustique — Sonomètres — Partie 1: Spécifications*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>;
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

3.1

niveau de pression du bruit de choc

L_i
niveau moyen de pression acoustique dans une bande de tiers d'octave dans la salle de réception lorsque le sol soumis à l'essai est excité par la source de bruit de choc normalisée

Note 1 à l'article: L_i est exprimé en décibels.

Note 2 à l'article: Le niveau moyen de pression acoustique (moyenne énergétique) dans une salle est défini dans l'ISO 10140-4.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3.2

niveau de pression du bruit de choc normalisé

L_n
niveau de pression acoustique du bruit de choc (3.1), L_i , augmenté d'un terme de correction exprimé en décibels, égal à dix fois le logarithme décimal du rapport de l'aire d'absorption équivalente mesurée, A , de la salle de réception à l'aire d'absorption équivalente de référence, A_0 ; exprimé par

$$L_n = L_i + 10 \lg \frac{A}{A_0} \text{ dB} \quad (1)$$

où

$$A_0 = 10 \text{ m}^2$$

Note 1 à l'article: L_n est exprimé en décibels.

Note 2 à l'article: L'aire d'absorption équivalente mesurée, A , de la salle de réception est calculée à partir de la durée de réverbération mesurée et du volume de la salle de réception comme spécifié dans l'ISO 10140-4.

4 Installations et appareillage

Les installations d'essai en laboratoire doivent être conformes aux exigences données dans l'ISO 10140-5:—, Annexe A.

La machine à chocs doit satisfaire aux exigences données dans l'ISO 10140-5:—, Annexe E.

Les exigences relatives à l'appareillage utilisé pour mesurer le niveau acoustique et à son étalonnage, sont spécifiées dans l'ISO 10140-5.

NOTE Les méthodes alternatives qui utilisent une machine à chocs modifiée ou une source de choc lourd/souple normalisée peuvent fournir des informations pertinentes pour l'évaluation de l'isolation au bruit de choc d'un plancher ou d'un revêtement de sol, par rapport aux sources communes de choc, par exemple une personne qui marche sans chaussure ou des sauts d'enfants. Des modes opératoires de mesurage utilisant une source de choc lourd/souple sont donnés dans l'Annexe A. Les exigences relatives aux sources de choc de remplacement sont données dans l'ISO 10140-5:—, Annexe F.

5 Mode opératoire d'essai et évaluation

5.1 Mode opératoire général

Deux salles verticalement adjacentes sont utilisées, celle du haut est désignée « salle d'émission » et celle du bas « salle de réception ». Un plancher, qui est l'élément d'essai, sépare ces deux salles (voir Article 6). La source de choc est placée sur la partie supérieure de l'élément d'essai à différentes positions et les niveaux de pression acoustique sont mesurés dans la salle de réception, normalement dans la gamme de fréquences couvrant les bandes de tiers d'octave avec des fréquences centrales de 100 Hz à 5 000 Hz (en option jusqu'à 50 Hz). L'aire d'absorption acoustique équivalente dans la salle de réception est calculée à partir des mesurages de la durée de réverbération. Sur la base des niveaux de pression acoustique dans la salle de réception, les grandeurs décrites dans l'Article 3 doivent être évaluées en tenant compte de l'aire d'absorption équivalente. Les modes opératoires de détermination du niveau moyen de pression acoustique (moyenne énergétique) corrigé du bruit de fond et la durée de réverbération sont indiqués dans l'ISO 10140-4:—, 4.2 et 4.3.

Il convient de prendre des précautions pour vérifier que la transmission du bruit aérien de la salle d'émission vers la salle de réception (en incluant les fuites au niveau de la périphérie de l'élément d'essai) est inférieure d'au moins 10 dB au niveau du bruit de choc transmis dans chaque bande de fréquence (voir 5.4).

La méthode d'essai utilisée pour mesurer l'amélioration de l'isolation au bruit de choc des revêtements de sol est spécifiée dans l'ISO 10140-1:—, Annexe H, pour des revêtements de sol simples ou multicouche installés sur des planchers de référence spécifiques. Dans le cas des revêtements multicouche, ils peuvent être assemblés à l'usine ou assemblés sur le site d'essai.

5.2 Génération du champ acoustique

Le bruit de choc doit être généré par la machine à chocs normalisée, comme indiqué dans l'Article 4. Il convient de réaliser chaque série de mesurages avec autant de positions de source de choc que nécessaire pour obtenir une valeur moyenne fiable.

NOTE Lorsque les mesurages de l'isolation au bruit de choc ont pour objet d'obtenir une corrélation forte entre une source de choc « vraie » (par exemple marche d'une personne ou saut d'enfants) et une source de choc artificielle (par exemple une machine à chocs), les deux sources appliquent le même spectre de force en entrée, pour assurer une classification correcte des planchers et des revêtements de sol pour la source « vraie » et la source artificielle, et les spectres d'impédance des sources sont identiques. Si la source de choc « vraie » est une personne qui marche sans chaussure et la source artificielle est une machine à chocs normalisée telle que spécifiée dans l'Article 4, la corrélation n'est pas forte.

L'Annexe A présente une méthode alternative utilisant une source de choc lourd/souple pour évaluer l'isolation au bruit de choc d'un plancher par rapport à des sources de choc avec des composantes intenses en basses fréquences telles que des pas humains (pieds nus) ou des sauts d'enfants. D'autres sources de choc (c'est-à-dire une proposition de modification d'une part de la machine à chocs normalisée pour rendre ses caractéristiques dynamiques de source de choc similaires à celles d'une personne qui marche sans chaussure, et d'autre part de la source de choc lourd/souple avec des caractéristiques dynamiques de source semblables à celles d'enfants qui sautent) sont définies dans l'ISO 10140-5:—, Annexe F.

D'autres types de sources de choc peuvent également être utilisés, tels que la pluie qui tombe sur un toit ou sur un élément de toiture. Ces sources sont définies dans l'ISO 10140-5:—, Annexe H, alors que l'application spécifique est abordée dans l'ISO 10140-1:—, Annexe K.

Lorsqu'un élément de sol comporte un revêtement souple, la machine à chocs normalisée doit satisfaire à des exigences particulières (spécifiées dans l'ISO 10140-5:—, Annexe E). Si la surface d'essai est recouverte d'un revêtement très souple ou si elle est si irrégulière que les marteaux ne peuvent pas tomber de la hauteur requise de 40mm par rapport à la surface sur laquelle les supports reposent, il est permis d'utiliser des cales sous les supports de façon à garantir une hauteur de chute correcte de 40 mm.

Les niveaux de pression du bruit de choc peuvent se révéler dépendants du temps, une fois que la machine à chocs est démarrée. Dans ce cas, il convient de n'entamer les mesurages qu'après stabilisation du niveau de bruit. La période de mesurage doit être consignée. Si les conditions ne sont pas devenues stables au bout de 5 min, il convient d'effectuer les mesurages pendant une période de mesurage bien définie.

Pour l'essai d'un plancher, la machine à chocs doit être placée à au moins quatre emplacements différents. La distance minimale entre les positions de la machine à chocs doit être de 0,7 m. La distance entre la machine à chocs et les bords du plancher doit être d'au moins 0,5 m.

Pour les planchers homogènes lourds tels que le béton plein, les positions et orientations de la machine à chocs doivent être réparties aléatoirement sur toute la surface du plancher soumis à l'essai.

Pour les constructions de plancher non homogènes (telles que les dalles en béton à corps creux ou les planchers légers avec nervures, poutres, solives, etc.) ou les planchers avec revêtements rugueux et/ou irréguliers, il convient d'utiliser des positions supplémentaires pour obtenir une valeur moyenne fiable. Les positions doivent être réparties de manière aléatoire sur le plancher soumis à l'essai. L'axe portant les marteaux doit être orienté à 45° par rapport à la direction des poutres, des nervures ou des solives (voir l'ISO 10140-1:—, H.4.6.2).

Des exigences supplémentaires relatives au positionnement de la machine à chocs pour l'essai des revêtements de sol sont données dans l'ISO 10140-1:—, Annexe H. Chaque série de mesurages (plancher nu et plancher recouvert) doit être réalisée avec autant de positions de machine que nécessaire pour obtenir une valeur moyenne fiable, mais les emplacements spécifiques et le nombre de positions dépendent de la catégorie du revêtement de sol et du type de plancher de référence sur lequel le revêtement est installé.

Le champ acoustique dans la salle de réception ne doit pas être affecté par la présence de personnes dans la salle d'émission ou de réception pendant les essais.

5.3 Traitement des données

Calculer les niveaux de pression du bruit de choc normalisés (comme défini dans l'Article 3) à partir des niveaux moyens de pression acoustique mesurés (et au besoin, corrigés pour le bruit de fond) dans la salle de réception et des durées de réverbération mesurées, comme décrit dans l'ISO 10140-4:—, 4.2, 4.3, 4.5 et 4.6.

S'il est nécessaire d'obtenir les niveaux de pression du bruit de choc normalisés par bandes d'octave, ces valeurs doivent être calculées à partir des trois valeurs de bandes de tiers d'octave dans chaque bande d'octave, en utilisant la Formule (2):

$$L_{n,oct} = 10 \lg \left(\sum_{j=1}^3 10^{L_{n,1/3oct,j}/10} \right) \quad (2)$$

Effectuer tous les calculs avec l'exactitude appropriée et présenter les résultats finaux avec une précision qui n'excède pas le 0,1 dB le plus proche.

L'évaluation de la valeur unique à partir des résultats obtenus dans les bandes de tiers d'octave doit être effectuée conformément à l'ISO 717-2.

5.4 Correction en raison de la transmission du bruit aérien

Lorsqu'il est impossible de ne pas prendre en compte la transmission du bruit aérien depuis la salle d'émission vers la salle de réception (c'est le cas lorsque la différence entre le niveau de pression du bruit aérien et le niveau de pression du bruit de choc dans la salle de réception est inférieure à 10 dB, par exemple lorsque les durées de réverbération dans la salle d'émission sont longues ou lorsque les planchers présentent une bonne isolation au bruit de choc mais une mauvaise isolation au bruit aérien), le niveau de pression du bruit de choc mesuré doit être corrigé comme indiqué ci-après.

- a) Placer le haut-parleur au bord de la salle d'émission, à une distance de 1,0 m de la paroi la plus proche et à une hauteur de 1,0 m du plancher (ces deux distances sont relatives au centre du haut-parleur). Une (1) seule position de haut-parleur est requise. Avec le haut-parleur en fonctionnement, les niveaux de pression acoustique obtenus dans la salle d'émission (L_{LS}) et dans la salle de réception (L_{LR}) doivent être mesurés dans des bandes de tiers d'octave. À partir des valeurs ainsi mesurées, calculer l'isolement acoustique, à savoir la différence de niveau de pression acoustique, $D = L_{LS} - L_{LR}$.

En alternative, si l'indice d'affaiblissement acoustique au bruit aérien R est déjà connu pour le plancher, l'isolement acoustique D peut être déterminé au moyen de l'équation $D = R - 10\lg(S/A)$, où S est la superficie du plancher et A est l'aire d'absorption équivalente de la salle de réception. Dans ce cas, le mode opératoire de mesurage décrit à l'étape a) n'est pas applicable.

- b) Mesurer les niveaux de pression acoustique générés dans les salles d'émission et de réception, L_{TS} et L_i , par la machine à chocs. Afin de garantir des conditions de mesurage uniformes, le haut-parleur doit rester dans la salle d'émission pendant les mesurages du niveau du bruit de choc, comme à l'étape a). Lorsque la méthode alternative décrite à l'étape a) est utilisée, cette exigence ne s'applique pas.

- c) Calculer le niveau de pression du bruit de choc normalisé L_n , selon la [Formule \(3\)](#). Si nécessaire, il convient de corriger à la fois L_i et L_{LR} du bruit de fond conformément à l'ISO 10140-4:—, 4.3.

$$L_n = 10\lg\left(10^{L_i/10} - 10^{(L_{TS}-D)/10}\right) + 10\lg\left(\frac{A}{A_0}\right) \quad (3)$$

où

A est l'aire d'absorption équivalente de la salle de réception;

$A_0 = 10 \text{ m}^2$;

L_{TS} est le niveau de pression acoustique généré dans la salle d'émission par la machine à chocs;

L_i est le niveau de pression acoustique généré dans la salle de réception par la machine à chocs.

Le calcul est effectué par bandes de tiers d'octave. Si une correction pour le bruit aérien est appliquée, cela doit être mentionné dans le rapport d'essai. Si la condition $L_i - (L_{TS} - D) \geq 10 \text{ dB}$ est vérifiée dans toutes les bandes de tiers d'octave, il n'est pas nécessaire d'appliquer de correction pour la transmission du bruit aérien. Lorsque $L_i - (L_{TS} - D) \leq 3 \text{ dB}$, le bruit aérien est dominant dans la transmission du bruit et l'isolation au bruit de choc ne peut pas être mesurée correctement.

5.5 Expression des résultats

Pour la déclaration de l'isolation au bruit de choc de l'élément d'essai, le niveau de pression acoustique du bruit de choc normalisé, L_n , doit être indiqué en décibels à toutes les fréquences de mesurage, avec une décimale, sous forme de tableau et de courbe.

Pour la déclaration de la variation du niveau de pression acoustique du bruit de choc due à un revêtement de sol, les résultats doivent être donnés à toutes les fréquences de mesurage, avec une décimale, sous forme de tableau et de graphique.